



nogent_{surmarne}

Monsieur Jacques J.P MARTIN
Maire de Nogent sur Marne

à

M. Michel Gilles
Conseiller municipal
« Nogent Démocratie »
13, rue du Général Chanzy
94130 NOGENT SUR MARNE

Nogent-sur-Marne, le 26 mars 2013
Service Financier
N.Réf.: JJPM/MR/2013/26-03
Objet : Sincérité du budget primitif 2013 – Taxes d'urbanisme

Monsieur le Conseiller Municipal

Lors de la présentation du Budget Primitif 2013, en séance publique, vous avez fait part de votre doute quant à la sincérité de l'enveloppe prévisionnelle des recettes de PLD et de TLE liées à l'opération du « Centre d'Affaires Nogent/Baltard ».

Vous avez ainsi mis en cause l'honnêteté des fonctionnaires qui ont contribué à l'élaboration de ce budget ainsi que l'élue chargée des finances et le maire. Comment pouvez-vous douter de la sincérité d'un budget lorsque toute une équipe municipale le présente au vote du conseil municipal. Il vous était possible simplement de demander communication de documents complémentaires sans pour autant jeter un doute sur la sincérité de ce budget.

Par ailleurs, je ne pense pas que vous soyez, au sein de notre assemblée, représentant d'une association (parti politique local) car je dois vous rappeler que vous siégez au titre d'une liste municipale. Par conséquent, lorsque vous m'adressez le courrier que nous avons reçu en mairie ce matin, je ne vois pas pourquoi vous vous autorisez à la classer sous le sigle : Nogent Démocratie.

Enfin, les intentions que vous souhaitez présenter comme louables sont entachées d'une volonté de nuire dans la mesure où, avant d'avoir reçu les documents demandés, vous avez fait copie de votre demande à l'autorité préfectorale, tout en menaçant, dans le texte, votre intention de saisir la Chambre Régionale des Comptes.

Je ne pense pas que vous comprendrez ma réaction vis-à-vis de votre comportement, mais cela ne m'empêche pas de vous rappeler qu'entre conseillers municipaux, nous devons pouvoir échanger et parler sans pour autant utiliser le chantage, voire l'irrespect vis-à-vis de vos interlocuteurs.

A ce titre vous avez demandé une attestation du comptable public certifiant la sincérité desdites inscriptions budgétaires.

En réponse à votre demande, je vous prie de bien vouloir trouver en annexe les avis d'imposition de TLE et PLD transmis à la collectivité par le service d'assiette de Créteil précisant :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE | DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
Hôtel de Ville | Place Roland Nungesser | 94130 Nogent-sur-Marne
www.ville-nogentsurmarne.fr | Tél. : 01 43 24 62 00 | Fax : 01 43 24 33 91

- Les sommes totales à payer par le redevable
- L'échéancier des versements à la collectivité pour les années 2012 et 2013.

Vous trouverez également joint un état récapitulatif des recettes de taxes d'urbanisme attendues par la collectivité. De plus, je tiens à vous rappeler ce que je vous précisais lors du conseil municipal, à savoir que les inscriptions prévisionnelles de ces taxes regroupent les produits attendus 2012 et 2013.

Je transmets ces mêmes informations à M. le Préfet du Val de Marne.

Le Maire

J.P MARTIN
Conseiller Général du Val de Marne

P.S. Nous aurions été une semaine plus tard, j'aurais pu penser, en recevant votre courrier, que c'était une nouvelle fois de votre part une plaisanterie de mauvais goût, dans le cadre du 1^{er} avril.